REGLEMENT PARTICULIER DE LA 11ème COURSE DE COTE VITESSE DE SOSPEL DU DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2017.

Le Sospel Motos Sports organise le Dimanche 3 septembre 2017, la 11ème Course de Côtes Vitesse.

Cette épreuve, comptant pour le championnat de Provence de la Montagne cyclomoteurs, et motos anciennes est organisée conformément à l'annexe A du Code Sportif International et du présent règlement soumis au visa de la ligue de Provence et de la FFM.

Le règlement du championnat de la Ligue Motocycliste Régionale de Provence est en général basé sur **le règlement du Championnat de France de la Montagne** avec les aménagements suivants :

CHAMPIONNAT DE PROVENCE DE LA MONTAGNE 2017

Le règlement du championnat de la Ligue Motocycliste Régionale de Provence est en général basé sur **le règlement du Championnat de France de la Montagne** avec les aménagements suivants :

Article 1 - DEFINITION

La Ligue Motocycliste de Provence met en compétition un Championnat de la Montagne. Outre un Champion toutes classes confondues issues du classement scratch, un Champion sera désigné dans les classes suivantes :

Pour les conditions de pratique se référer au tableau ci-joint 2017 :

AGE	CYLINDREE ET PUISSANCE MAXIMUM MOTO ET SIDE-CAR	DUREE DE PRATIQUE PAR JOUR	
		VITESSE	ENDURANCE
A partir de 6 ans	Jusqu'à 50 cm³ à variateur Puissance maximum de ~~6~~ 8CV à la roue arrière	Activité éducative	Non autorisée
A partir de 7 ans	Jusqu'à 80 cm³ 2T à variateur ou embrayage automatique (PW80 embrayage automatique) Jusqu'à 65 cm³ 2T ou 110 cm³ 4T à boite de vitesse Puissance maximum de ~~9~~ 12CV à la roue arrière	Activité de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération Délégataire 4 séances maximum de ~~15~~ 20 mn consécutives maximum avec 45 mn de repos entre chaque	Non autorisée
A partir de 8 ans	Jusqu'à 80 cm³ 2T à variateur Jusqu'à 65 cm³ 2T ou 110 cm³ 4T à boite de vitesse Puissance maximum de 12CV à la roue arrière Pocket bike : jusqu'à 40 cm³, carburateur de Ø 15 mm maximum	Activité de compétition sur la base d'un référentiel défini par la Fédération Délégataire. 4 séances maximum de 30 mn consécutives maximum avec 45 mn de repos entre chaque	Non autorisée
A partir de 10 ans	Jusqu'à ~~80~~ 85 cm³ 2T ou ~~150~~ 160 cm³ 4T monocylindre Puissance maximum de 25CV à la roue arrière Pocket bike : plus de 40 cm³		Pas d'épreuve d'endurance autorisée hormis moins de 25CV 3 relais maximum de 30 mn séparés chacun par 1 heure de repos
A partir de 12 ~~13~~ ans	Jusqu'à 125 cm³ 2T ou 500 cm³ 4T monocylindre ou bicylindre. Puissance maximum 42CV à la roue arrière	30 minutes consécutives maximum par séances	Pas d'épreuve d'endurance autorisée hormis moins de 25CV 4 relais maximum de 30 mn séparés chacun par 1 heure de repos
A partir de 14 ans	Jusqu'à 125 cm³ 2T ou 500 cm³ 4T monocylindre ou bicylindre Puissance maximum 50CV à la roue arrière	30 minutes consécutives maximum par séances	Pas d'épreuve d'endurance autorisée hormis moins de 25CV 5 relais maximum de 30 mn séparés chacun par 1 heure de repos
A partir de 15 ans	De 125 cm³ 2T à 500 cm³ 4T monocylindre, jusqu'à 600 cm³ 4 cylindres, 675 cm³ 3 cylindres et 749 cm³ bicylindres. Sans limitation de puissance. Les machines doivent être équipées d'un moteur strictement d'origine.	Activité de compétition Libre	Pas d'épreuve d'endurance autorisée hormis moins de 25CV 5 relais maximum de 30 mn séparés chacun par 1 heure de repos
A partir de 16 ans*	Cylindrée libre		Activité de compétition Libre

***16 ans pour les pilotes et 15 ans pour les passagers side-cars**

- Mini Motos N°901 à 949 : Véhicules de 50cc, 2 tps automatiques (PW et QR) de 7 à 11 ans révolus à la première course du championnat.

- Challenge SCOOTER N°1 à 15 : Véhicules de 50 cc automatiques

- Challenge 50 à vitesse N°16 à 30 : Véhicules à vitesse de 50cc maxi

- Pré Espoirs 2 tps N° 31 à 37 : Pilotes de 7 à 12 ans révolus à la première course du Championnat, max 85cm3 2tps, et Pocket bike 40cm3 (Guidon d'Argent ou d'Or obligatoire)

- Pré Espoirs 4 tps N° 38 à 50 : Pilotes de 7 à 12 ans révolus à la première course du Championnat, max 160cm3 4tps,

- Espoirs Super Motard N°51 à 69 : Pilotes de 12 à 14 ans révolus à la première course du Championnat- 85cc maxi 2 tps, 160cc 4 tps (CASM obligatoire et la cylindrée selon l'âge, pas de diamètre de roue spécifique)

- Pocket Bike N°70 à 79 : Pocket bikes

- Classe 1 N°80 à 99 : Moins de 80cc 2tps et 160cc 4 tps, maxi 15 ch

- Classe 2 N°101 à 199 : De 85 à 125 cc 2 temps à partir de 15 ans – 250 cc 4 tps monocylindre

- Classe 3 N°201 à 299 : De 126 à 250 cc 2 tps et 251 à 550 cc 4 tps mono ou bicyclindre

- Classe 4 N°301 à 399 : De 300 à 600 cc 4 cylindres, maxi 675 cc 3 cyl 4 tps, 551 à 750 cc 1 ou 2 cyl

- Classe 5 N°401 à 499 : De 601cc et plus, 4 cylindres et plus

- Classe 6 N°501 à 599 : SIDE CAR Maxi 1300 cc, 4 cylindres, 4 temps

- Classe 7 N°801 à 849 : Quads

- Classe 8 N°850 à 899 : Quads 4x4

- Catégorie « Challenge Maxiscoots » N°975 à 999 : Ouvert aux scooters 2 roues de 300cc à 850 cc automatiques.

- Catégorie « Démonstration/ Découverte » N°950 à 974 : Ouvert à tous engins 2 roues à partir de 6 ans –

Pour les motos anciennes, chaque épreuve déterminera un classement pour les catégories suivantes:

- Classe 10 N°601 à 640 : Motos Anciennes Vintage solo d'origine et de 1949 au 31 décembre 1979

- Classe 11 N°641 à 669 : Motos Anciennes d'origine de 1980 au 31 décembre 1995- de 500cc

- Classe 12 N°670 à 690 : Motos Anciennes d'origine de 1980 au 31 décembre 1995 + de 500cc
- Classe 13 N°691 à 710 : Motos Anciennes d'origine 125cc 2tps et 4tps jusqu'au 31 décembre 1995
- Classe 14 N°711 à 720 : Side cars Anciens jusqu'au 31 décembre 1991

La Classe « Régularité » ouverte à tous comme suit (les pilotes inscrits dans cette catégorie feront 8 montes au total dans la journée) :

- Régularité 1 : catégories Mini Motos, Pré Espoirs et Espoirs

- Régularité 2 : catégorie Motos Modernes de 50 à 1400cm3+ Quads et Sides

- Régularité 3 : catégorie Motos Anciennes

Article 2 - CONCURRENTS

Les pilotes du Championnat de France participant à une course du Championnat de France intégrée dans une Course de Ligue prendront des points également dans le Championnat de Ligue et ne paieront pas de surplus d'engagement.
Les pilotes licenciés INTER, les Nationaux hors ligue, comme les pilotes licenciés à la journée, peuvent participer et être récompensés aux épreuves mais n'apparaîtront pas au classement du championnat de Provence.

Pourront marquer des points au Championnat de la Montagne SCRATCH 2017, tous les pilotes titulaires d'une licence nationale (NCO) en cours de validité, inscrits auprès d'un club de la Ligue de Provence, sauf Licences à la Journée.
Les Pilotes inscrits en Double Monte et Régularité marqueront uniquement des points dans la catégorie de leur moto et non au SCRATCH général.

Des licences « une épreuve » (licence journée) pourront être délivrées sur présentation :
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport moto de moins d'un an
- d'une autorisation parentale pour les mineurs
- d'un équipement conforme et d'une moto conforme.

Vous devez faire vos licences en ligne et les remplir directement sur le site de la FFM (www.ffmoto.org).
La demande devra en être faite en même temps que la demande d'engagement.

A NOTER QUE LES LICENCES « JOURNEE » SERONT DELIVREES LE SAMEDI APRES MIDI ET LE MATIN MEME DE L'EPREUVE.

Article 3 - MACHINES

Pneumatiques :
- les pneus référencés cross ou enduro ainsi que les pneus slicks ou slicks retaillés sont interdits, sauf quads et sides pour qui les slicks sont autorisés. Les pneus pluies sont autorisés.
- Le niveau sonore des machines doit être inférieur à 102 dB, sans tolérance. Des contrôles seront faits à tout moment et de manière aléatoire, avec les sanctions prévues au règlement général FFM
Le pilote devra présenter son PASSEPORT TECHNIQUE avec sa machine (voir article 17 - Sanctions). Ce passeport complétera les informations techniques de ce règlement.

Un pilote ne peut s'engager que dans la catégorie correspondant à sa machine (carte grise à l'appui ou attestation de la vérification technique).
En ce qui concerne les obligations techniques des machines, se référer en tous points au règlement FFM.
RAPPEL : il est obligatoire d'avoir un extincteur tous feux et un tapis de sol homologué pour la mécanique dans le parc.

Chaque moto devra être équipée de numéros lisibles noirs mats sur fond blanc ou de numéros lisibles blancs sur fond noir.
Pour les pilotes en double monte, les numéros devront être uniquement en rouge sur fond blanc.

Rappel : L'emplacement pour les numéros de course sera au nombre de trois (deux latérales visibles à l'arrière et une frontale), de forme rectangulaire, 280 mm X 235 mm.
Chiffres : hauteur minimum avant 120 mm, arrière 140 mm, largeur 90 mm, épaisseur 25 mm, espacement 25 mm
Fond BLANC/ Numéros NOIR mat
FOND BLANC/Numéros ROUGE pour les doubles montes.

Article 4 - EQUIPEMENT DU PILOTE

Les pilotes devront porter **obligatoirement**leur équipement, combinaison une pièce de cuir, casque intégral homologué, bottes, gants et plaque dorsale homologuée 1621-2 y compris pour le retour en fin de monte.

Equipement de tous les concurrents :
- Combinaison cuir une pièchomologuée. Pas de doublure synthétique ou obligation de porter un sous-vêtement homologué.
- Protection dorsale homologuée FFM obligatoire (dernier décret en vigueur) 1621-2.
- Casque : les casques de plus de 5 (cinq) ans ne seront pas acceptés. Les casques homologués, mais en mauvais état seront refuséset retirés par le Commissaire Technique.

Tout pilote voulant participer à une course de ce type devra se présenter au contrôle technique avec un casque intégral type "Route", se reporter à l'annuaire FFM 2017.

- Gants en cuir
- Bottes obligatoires.

Le Commissaire Technique devra vérifier le bon état des tenues, et pourra émettre des remarques ou obligations qui seront consignées sur le passeport technique, au même titre que pour la moto.

Article 5 - CALENDRIER DES EPREUVES

23/04/17 : LE MUY (83) TEAM RAPHATOC
14/05/17 : GATTIERES (06) Mc Cagnes Villeneuve
11/06/17 : Nouvelle épreuve la Rapheline (83) Team Raphatoc
25/06/17: MONS (83) TEAM RAPHATOC
03/09/17: SOSPEL (06) Mc Sospel Motos Sports
01/10/17 : LE LUC (83) MC Zone Rouge – **La FINALE**

Article 6 - FORMULE

Le classement du championnat sera obtenu en additionnant les résultats acquis sur la totalité des épreuves disputées.

Les pilotes marqueront lors des deux montes de courses et sera mis en place le système X-1 (c'est-à-dire que les points de la plus mauvaise performance lors d'une manche de course participée par un pilote seront enlevés lors du classement général final).

Trois épreuves devront avoir été organisées pour l'attribution du titre. De même, pour prétendre être classé au championnat, tout pilote devra participer à un minimum de trois épreuves. Toutefois, les points attribués aux pilotes qui ne pourraient prétendre à un classement, ne seront pas redistribués en fin de saison.
Le X-1 ne sera pas appliqué pour la catégorie « Régularité ».

D'autre part, àla fin de la finale avant la remise des prix, un tirage au sort d'une des 6 courses sera fait pour attribuer des points bonus suivant le classement par catégories des « essais chronos » du matin.

Article 7 - PARCOURS

Les courses de côte devront avoir leur parcours homologué par la Commission des Courses sur Route de la L.M.R.P.

Article 8 - ENGAGEMENTS

L'engagement initial et obligatoire est de **50 €** par moto engagée pour toute catégorie **sauf pour la catégorie Mini-Motos où l'engagement sera de 40€**. Les engagements se font uniquement sur le site Engage.com.

Tout pilote ne pourra s'engager en « double monte » qu'avec une deuxième machine de classe différente. Le deuxième droit d'engagement sera alors de **40 €.**
Une même machine ne pourra être utilisée par deux pilotes.Les pilotes inscrits en double monte ne pourront pas s'inscrire dans la catégorie « Régularité ».

Les pilotes inscrits dans la catégorie « Régularité » s'acquitteront d'un droit **d'engagement de 40€ après s'être inscrit dans une catégorie et avoir acquitté son engagement initial de 50€ ou 40€ pour les Mini-Motos.**
Il est donc **impossible** pour tout pilote de s'inscrire exclusivement en régularité.

Pour tous les engagements prismoins de 10 jours avant la date de la course, le règlement d'un droit supplémentaire de 20 € sera exigible avant le départ de l'épreuve.
Tout forfait signifié dans les règles (par écrit ou fax 48 heures avant la course) donnera lieu à un remboursement.

Merci de noter que les chèques d'engagements seront encaissés à réception.

ATTENTION : les pilotes inscrits en DOUBLE MONTE et en REGULARITE ne prendront pas de points au SCRATCH mais dans leurs propres catégories SEULEMENT.

Article 9 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Un respect strict de l'horaire d'ouverture des contrôles administratifs et techniques sera demandé aux Pilotes. Ils devront se présenter au contrôle administratif munis de leurs licences, et le livret technique qui leur aura été remis lors de la 1ère course. Les pilotes devront se présenter au contrôle technique avec leur équipement.

Les contrôles techniques seront impérativement fermés 15 min (quinze minutes) avant le départ du premier concurrent de la première monte d'essais.
Toute moto arrivant après la fermeture du contrôle technique ne pourra prendre le premier départ et aucun remboursement ne sera fait.

Les contrôles administratifs se feront le samedi après-midi de 14h30 à 18h30 et le dimanche matin de 6h45 à 8h15.
Les contrôles techniques se feront le samedi après-midi de 14h30 à 18h30 et le dimanche matin de 7h00 à 8h15.

Article 10 - ESSAIS

Deux montes d'essais sont prévues (dont une chronométrée). Pour accéder aux montes de course, la participation à une monte d'essais est obligatoire. Elles devront avoir lieu dans l'ordre des classes et des numéros.

La descente se fera pilote seul sur la moto et casqué, moteur arrêté obligatoirement, sauf pour la catégorie MINI MOTOS. TOUT COMPORTEMENT DANGEREUX SERA SANCTIONNE.

Article 11 - COURSE

Deux montes de course au moins seront organisées. Le meilleur temps des deux sera retenu pour le classement de la journée (dans la classe et au Scratch). Les pilotes devront se présenter dans l'ordre des classes et des numéros au départ. Tout pilote se présentant en retard partira en dernier de sa classe (en cas de récidive le classement du pilote sera soumis au jury de l'épreuve). **Tout pilote arrivant après la fin de sa classe NE PRENDRA PAS LE DEPART**. Le départage, en cas d'ex-æquo sur une épreuve, sera effectué au travers des temps réalisés sur l'autre monte. En cas d'égalité de ces derniers, le résultat de la dernière monte sera déterminant.
Le départ sera donné moteur en marche (excepté pour les machines sans embrayage).

Une troisième monte sera organisée,dans la mesure du possible, selon les horaires de l'arrêté préfectoral et entre les 15 premiers au scratch. Cette troisième monte ne donnera pas lieu à l'attribution de point au championnat, mais pourra être récompensée en fonction des possibilités du club organisateur.

Article 12 - CLASSEMENTS

Les pilotes, hormis les Licences LAJ1, prendront des points lors de chaque monte de course au Scratch et dans sa catégorie. Ces points compteront lors du classement final du Championnat de Ligue.
La règle du X-1 manche sera appliquée (c'est-à-dire que les points de la plus mauvaise performance d'une manche de course participée seront retirés lors du classement final du Championnat) **sauf pour la catégorie « Régularité ».**

Le pilote ne prenant pas le départ d'une monte ou n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée de la course sera considéré, pour le classement de Ligue, comme Non Partant et prendra donc ZERO point.

Est considéré comme « Non Partant » tout pilote ayant validé le contrôle Administratif et Technique, le jour ou la veille de la course, et ne prenant pas le ou les départs quel que soit la raison.

Le classement SCRATCH de chaque épreuve comprend tous les concurrents ayant régulièrement participés à l'épreuve.

Les points suivants seront attribués pour le Classement Scratch et pour chaque catégorie :

1er : 25 pts	**2ème : 20 pts**	**3ème : 16 pts**
4ème : 13 pts	**5ème : 11 pts**	**6ème : 10 pts**
7ème : 9pts	**8ème : 8 pts**	**9ème : 7 pts**
10ème : 6 pts	**11ème : 5 pts**	**12ème : 4 pts**
13ème : 3 pts	**14ème : 2 pts**	**15ème : 1 pts.**

Pour les exæquo au classement général du Championnat, il sera pris en compte :
- le nombre de places de 1er, 2ème, ...puis du total des résultats suivants.

Tout pilote engagé dans une classe comportant moins de trois pilotes se verra classé dans la catégorie supérieure la plus proche de sa cylindrée.

Article 13 - REMISE DES PRIX

A l'issue de la saison, les différents titres de champions "Montagne" seront attribués lors de la remise des prix de la L.M.R.P., pour les classes comprenant au moins trois pilotes et ayant participé à un minimum de 3 courses dans la saison.

Pour chaque épreuve, l'organisateur récompensera au minimum les 3 premiers pilotes de chaque catégorie comportant au moins trois pilotes ainsi que les 3 premiers du classement scratch général.

Article 14 - RECLAMATIONS

Conforme à l'article 13 du règlement Championnat de France.

Article 15 - OFFICIELS

La Commission "vitesse" désignera pour chaque épreuve le Directeur de Course, un Directeur Adjoint, et un Délégué de son choix. Ce dernier présidera le jury. Un Commissaire Technique agréé par la C.C.R. sera désigné pour l'ensemble de la saison.

Les Officiels de l'épreuve (Directeur de course, Commissaires sportifs, Chronométreurs et Commissaires Techniques, Commissaires de piste) sont entièrement à la charge du club organisateur.

Le Directeur de Course est seul habilité à gérer tous les véhicules se déplaçant sur le parcours de la course et les zones placées sous sa responsabilité.

Directeur de Course :	Ivan VALETON (ODC 023545)
Délégué :	Jean-Marc RAMBURE (OCS 011611)
Commissaires sportifs :	Joel CARADEC (OCS 266256)
	Ghislaine MARTINEZ (ODC 066999)
Commissaire technique :	Vlady OLIVIERO (OCT 199629)
Commissaire Chronométrage :	Céline CARUSO (OFF 188635)

Commissaires de route : M.C. S.M.S (cf liste jointe)

Médecin : Docteur Benjamin LEFEBVRE Médecin Urgentiste « SAMU 06 ».

Article 16 - REGLEMENTATION

Tous les points non prévus dans la réglementation particulière seront en conformité avec la réglementation générale de la F.F.M.

Article 17 - SANCTIONS

Tout pilote qui aura fait l'objet d'observations de la part du Directeur de course ou d'un Officiel, pour non-respect du règlement ou conduite incorrecte (notamment envers un officiel, commissaire...), pourra être convoqué et sanctionné par le Jury de l'épreuve.
Le Directeur de Course peut interdire le départ à tout pilote dont la machine ou l'équipement ne serait

plus conforme au moment du départ.

Article 18 - ASSURANCE

Le Moto Club de Sospel Motos Sports souscrit une assurance conformément à l'article du décret 55-1366 du 18/10/1995 le garantissant en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de l'épreuve et dans le cadre de celle-ci auprès de :

GRAS SAVOYE Bat. C1
Pôle Pixel, 21 rue Emile Decorps CS 70120 F
69628 Villeurbanne Cedex France

Article 19 - PROGRAMME

Dans la mesure de leur possibilité, les organisateurs pourront commencer les vérifications administratives et techniques, le samedi 2 septembre sur la Place des Platanes de 15 heures à 19 heures.
Le dimanche 3 septembre sur place (D2204) :

- à 7 heures fermeture de la route
- de 7 heures à 8h30 contrôles administratifs & techniques
- 8h45 Breifing des pilotes au départ de la course
- à partir de 9 h 00 séance d'essais non chronométrés
- à partir de 10 h 30 séance d'essais chronométrés
- de 12 h 30 à 13 h 30 ouverture de la route à la circulation pour les personnes accréditées si possibilité
- à partir de 14 h 00 2 montes de course
- à 19 h 00 réouverture de la route à la circulation
- vers 19h 30 remise des prix sur la Place des Platanes (ou salle Polyvalente)